

# ESTHÉTIQUE



## Heures de formation:

La formation doit comporter au moins 1300 heures d'enseignement théorique et pratique dispensées sur une période minimale de 35 semaines par un instructeur agréé en esthétique, dans une école enregistré.

Un maximum de 80 heures sera crédité pour le stage et 50 heures de laboratoire. Le stage doit être effectué ailleurs que dans l'école ou l'établissement de formation de l'étudiant, dans un salon autorisé, sous la surveillance directe d'un esthéticien accrédité.

Les étudiants ne seront pas permis d'être employés en tant qu'esthéticien avant d'avoir complété les 1300 heures requis et d'avoir reçu le diplôme de l'école.

Les étudiants doivent passer, avec succès, l'examen provincial à l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick afin d'obtenir l'accréditation en esthétique.

## Droits et cotisations

Enregistrement: 30\$

Inscription en tant qu'étudiant: 45\$

Frais d'examen: 100\$

Permis: 55\$

Total: \$230.00